

Chargeant Madame **Rafiatou KARIMOU**, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire de l'Intérim de Madame **Léa D. AHOUGBENOU-HOUNKPE**, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
VU le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

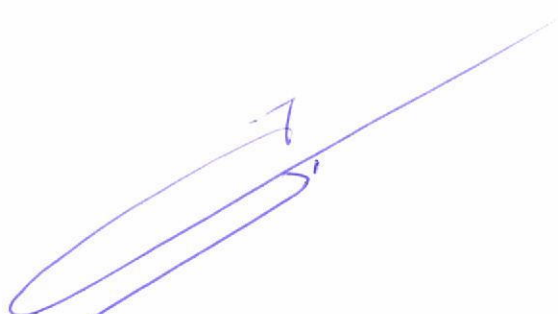
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **jeudi 11 novembre 2004**, Madame **Rafiatou KARIMOU**, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire est chargée de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pendant l'absence de Madame **Léa D. AHOUGBENOU-HOUNKPE**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 novembre 2004

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MFE 4 - METFP 4 - MCCPPD 4 - SGG 4 -
Autres Ministères 19 - Départements 6 - JORB 1